



Collocation chez l'habitant

Par **chaboteau**, le **05/04/2013** à **12:29**

Bonjour je suis actuellement en collocation avec un ami chez l'habitant, le pavillon se compose d'un rez de chaussée, d'un étage et d'une mezzanine.

nous louons la partie qui se trouve à l'étage et les propriétaires gardent à disposition la mezzanine pour leurs éventuels invités.

La mezzanine est accessible par l'escalier reliant notre étage et le rez de chaussée, ainsi que par notre salon (deuxième escalier) mes questions sont les suivantes :

- Nos propriétaires ont-ils le droit de regards et de passages dans les parties locatives ? du fait de la vue sur notre salon via la mezzanine et de notre entrée principale se composant d'une porte battante non verrouillable ? seuls nos chambres respectives peuvent être fermées.
- Et ont-ils le droit de nous limiter dans le nombre de personnes (invités, amis) qui viennent dans nos parties locatives ?

en effet pour accéder à notre location nous passons par un escalier qui passe dans leur rez de chaussée.